

A

Archi'classe

DES FEMMES ET UN JOURNAL

*La Valette à
ses poilus*



1915-1918



■ SOMMAIRE

I ntroduction	1
U n hameau des Basses-Alpes	3
U n hameau dans la guerre	5
U n journal « pour vous distraire »	27

DES FEMMES ET UN JOURNAL : LA VALETTE À SES POILUS

En un peu plus de quatre ans, 60 % des actifs ont été mobilisés pour la guerre, ce sont donc des millions d'hommes qui quittent leur famille et leur emploi. Les femmes vont remplacer la main-d'œuvre masculine, alors même qu'elles se retrouvent dans l'obligation de devoir gagner leur vie.

Mais les paysannes, elles, n'ont pas « commencé » à travailler en 1914. Françoise Thébaud ¹ rappelle que, à la veille de la guerre, 56 % des Français vivent dans des communes de moins de 2000 habitants et que, sur les 7,7 millions de femmes (elles sont 20 millions en tout) qui ont une activité professionnelle, les travailleuses sont surtout des paysannes : en ce qui les concerne, la « mobilisation » a commencé bien avant la guerre mais celle-ci a amplifié leurs activités et leurs responsabilités.

Pour les femmes de La Valette, hameau de la commune de Thorame-Basse dans la vallée du Haut Verdon, le quotidien a sans doute ressemblé à celui des millions de femmes qui ont dû prendre la direction des exploitations agricoles. Mais, après la douleur de la séparation et alors que la guerre se prolonge, les femmes du hameau décident de mettre en œuvre un journal. Destiné à aider leurs poilus à tenir, c'est un bi-mensuel, envoyé gratuitement aux soldats et facturé 20 centimes aux civils. Chaque exemplaire est recopié à la main et chaque poilu est encouragé à renvoyer son exemplaire avec ses commentaires. Le premier numéro paraît le 8 août 1915, cinquante autres suivront jusqu'en mai 1918.

Cette extraordinaire entreprise mérite sans doute de se pencher sur le quotidien de ce hameau et de ses femmes, en interrogeant d'autres sources d'archives.

¹ Françoise THÉBAUD, *Les femmes au temps de la guerre de 1914*, Petite Bibliothèque Payot, 2013, Collection « Histoire »



Ce que font nos paysannes dans les Basses-Alpes

.....
Les femmes que nous rencontrons par les chemins, montées sur des charrettes pleines de gerbes, ou conduisant des mulets chargés à bât ne se comptent plus.

Mais laissons la routé, et gagnons une de ces fermes que nous apercevons sur le plateau, blanc de soleil, où les cigales chantent infatigablement à travers les amandiers et les oliviers. Sur l'aire en pente qu'entourent les hauts gers pointus, on est en train de battre le blé. La moisson a été bonne, nous dit le vieux fermier, un brave homme de 70 ans, resté seul avec sa femme et une bru ayant encore un enfant au sein. Et savez-vous combien ce fermier et sa bru ont semé de blé ? Vingt-quatre charges, trente quintaux ! Sans compter deux charges de paumelle, autant de vesces et douze cents kilos de pommes de terre. Rien qu'en blé, on compte sur une récolte de plus de trois cents quintaux. Nous causons quelques instants avec la vieille fermière, qui ne tarit pas d'éloges sur la femme de son fils, ayant conduit, dit-elle, la charrue, labouré, biné et semé comme un homme, ou plutôt, comme deux hommes, dit, en se reprenant la bonne vieille. La bru est là, une gaillarde dans les trente ans, à la peau brûlée par le soleil, comme la terre qu'elle cultive si bien ; nous voulons lui dire notre admiration ; *elle s'en étonne ; elle ne fait que remplacer tant bien que mal son homme, et elle le remplacera ainsi jusqu'à son retour.*

Ce retour, combien ne l'attendent plus qui peinent durement quand même. .../...

Jules GREG.

(Extrait de la *Petite Revue agricole et horticole*, publiée par M. Jules GREG, sous-directeur de l'École d'agriculture d'Antibes. — Abonnement ; 6 francs par an.)

UN HAMEAU DES BASSES-ALPES

Le recensement de 1911 comptabilise 49 habitants dans le hameau de La Valette, soit quinze ménages. L'exode rural est déjà largement entamé : entre 1846 et 1911, le territoire a perdu 90 habitants, passant de 139 à 49 résidents.

En 1914, dix hommes sont mobilisés :

LIAUTAUD Augustin né en 1884

AILLAUD Joseph, Toussaint et François, frères nés en 1879, 1886 et 1882

MURRIS Joseph et Séraphin, frères nés en 1891 et 1894

PEYRON, Ange et Calixte, frères nés en 1891 et 1895

VIAL Baptistin né en 1895

BOYER Henri né en 1895, il est le seul homme de La Valette tué au front le 15 juin 1915

Selon le recensement de 1911, Calixte Peyron et Toussaint Aillaud ne vivent plus à La Valette. Tous les autres futurs soldats sont célibataires et vivent chez leurs parents, sauf Augustin Liautaud, qui s'est marié le 16 juin 1912 (mais il ne semble plus vivre à La Valette en 1914).

Si l'on croise le recensement de 1911 et les actes d'état-civil (mariages, naissances et décès), on compte 34 personnes demeurant encore à La Valette au début de la guerre, quand tous les hommes ont été mobilisés. Sur ce nombre, on dénombre 18 femmes : 10 femmes mariées ou veuves, 8 jeunes filles ou fillettes. Les hommes qui n'ont pas été mobilisés ont entre 48 (Joseph Boyer, qui se mariera en octobre 1918 avec une veuve de guerre) et 84 ans : la guerre a, comme partout, vidé le hameau de sa jeunesse masculine.

Parmi ces femmes, l'Association Culture et Patrimoine de Thorame-Basse a identifié celles qui se cachaient derrière trois des pseudonymes utilisés par les « apprenties journalistes » : Honorine (« Grande Sœur ») et Eulalie (« Ylil ») Peyron (sœurs de Calixte et Ange, qui ont respectivement 25 et 16 ans en 1914) et Rose Simian (« Grelette », 16 ans).





À gauche, « Petite Soeur – Grande Soeur » :
Eulalie et Honorine Peyron



Soldat Ange Peyron
Classe : 1911
N° de matricule : 899

Incorporé à compter du 9 octobre 1912 au 55^e régiment d'infanterie de campagne à Nice.
Blessé par balle le 17 septembre 1914 à la jambe droite.
Passé au 115^e régiment d'artillerie lourde le 1^{er} octobre 1915.
Blessé à la main gauche le 17 juin 1916 à Verdun par un éclat d'obus.
Cité le 22 décembre 1916 et reçoit la croix de guerre : « *Très bon servant, a toujours continué d'assurer le service de sa pièce sous le plus violent des bombardements. Blessé à son poste de combat* ».
Passé au 2^e régiment d'artillerie coloniale le 15 août 1917.
Passé au 345^e régiment d'artillerie lourde le 1^{er} mars 1918.
Mis en congé illimité de démobilisation le 8 août 1919.
Se retire à Thorame à la fin de la guerre.
Médaille militaire par décret du 18 mai 1934.

UN HAMEAU DANS LA GUERRE

Les paysans de Thorame-Basse exploitent de très petites surfaces. Si l'on s'en tient aux chiffres fournis par les enquêtes réalisées par le ministère de l'Agriculture pour évaluer les surfaces ensemencées, la plus grande exploitation en 1918 est celle de Joseph Aillaud avec 84 ares.

On cultive à La Valette surtout du blé (froment) et des pommes de terre, ainsi que de l'orge et de l'avoine. Le journal des femmes de La Valette atteste aussi de l'importance de l'élevage ovin dans le hameau. La possession de bêtes de trait montre également la modestie de cette activité agricole : le registre de déclaration des chevaux et mulets en 1914 indique la présence de 5 mulets en décembre 1914 et aucune des bêtes n'a moins de 10 ans.

Pourtant, ce sont les hommes qui semblent manquer le plus : à un questionnaire sur les semailles d'automne effectué en 1915, il est répondu que les attelages et le matériel sont suffisants alors qu'en ce qui concerne le personnel, il manque « tous les mobilisés ». De fait, en mai 1915, le préfet des Basses Alpes relaie la décision du ministre de la Guerre d'octroyer des permissions de quinze jours aux territoriaux et réservistes territoriaux des dépôts, agriculteurs de métier, afin d'assurer les travaux agricoles. Joseph Aillaud, né en 1879, en fait la demande en octobre 1915 pour l'agnelage, demande refusée par le préfet puisqu'il se trouve alors dans la zone des armées.

En 1916, le ministre de l'Agriculture Jules Méline crée par décret les « comités communaux et cantonaux d'action agricole ». On leur attribue la mission d'organiser les travaux dans chaque commune (surtout l'ensemencement des terres agricoles) et de prodiguer des conseils aux agriculteurs. Trois paysans (hommes ou femmes) sont désignés pour élire le Comité communal avec le Conseil municipal. Pour les représentants de La Valette au sein de la commune de Thorame-Basse, on choisit parmi les doyens : Jean-Baptiste Aillaud (76 ans) et Jean-Baptiste Peyron (67 ans).

Dès le 5 août 1914, une loi est votée pour mettre en place une allocation pour les femmes de mobilisés nécessiteuses. La procédure est longue, les demandes sont transmises par les maires et examinées par plusieurs commissions, l'argent est ensuite retiré à la mairie. Les sommes allouées ne sont pas énormes, 1 franc 25 par jour auxquels s'ajoutent 40 centimes par enfant à charge (un kilo de pain coûte environ 40 centimes alors). L'allocation est revalorisée en 1917, mais ne permettra pas de supporter la hausse des prix. À La Valette ce sont des pères qui vont bénéficier de cette aide, ce qui prouve que l'application de la loi peut être large, et il est vrai que, de femmes de mobilisés, il n'y en a pas dans le hameau.



MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DU RAVITAILLEMENT

RÉPU

SOUS-SECRETARIAT D'ÉTAT
DU RAVITAILLEMENT

Département de *Bas-Rhin*

Commune de *Charmes*

CONTROLE DES STOCKS
DE CÉRÉALES

Récapitulation des déclarations des surfaces en

Exécution

Nos d'ordre	NOMS des CULTIVATEURS	Contenances totales des Exploitations		DÉTAIL DES SURFACES ENSEMENCÉES															
				Blé ou Froment d'Automne		Blé ou Froment de Printemps		Seigle		Méteil		Orge d'Hiver		Orge de Printemps					
				1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11					
1	<i>Pouquet Auguste</i>	H	A	C	H	A	C	H	A	C	H	A	C	H	A	C	H	A	C
2	<i>Vermeil Pascal</i>		30			10													
3	<i>Wentz J. Pte</i>		17			10													1
4	<i>Saugier Etienne</i>		31				26												
5	<i>Bonnin Pauline</i>		50			20	15												
6	<i>Peller</i>	1																	
7	<i>Reuss Joseph</i>		14			8													
8	<i>Reuss J. Pte</i>		66	10	1		10											16	10
9	<i>Simon Jean</i>		60			10													
10	<i>Toussier Auguste</i>		99	30			50	10											8
11	<i>Reuss Mary</i>		92			40	8		1										1
12	<i>Guichard Maxime</i>		16																
13	<i>Stellard Joseph</i>		86			20	4												
14	<i>Simian Paul</i>		25	10			10												00
15	<i>W. P. Pte</i>																		
16	<i>Reuss Joseph</i>		1	26		1	30	0	01										
17	<i>Dammes Pauline</i>		93			70													8
18	<i>Mauvel Louis</i>		59			8													
19	<i>Simon Martin</i>		96																12
20	<i>Peller Eugène</i>		10	50		1	50												
21	<i>Simian Rose</i>		2	80															
22	<i>Gaynard Marie</i>		29				15												
23	<i>Maquignin J. Pte</i>		29			38													4
24	<i>Simon Delaide</i>	1	600			80													
25	<i>M. P. Pte</i>		10																
	<i>A reporter</i>		12	28	05	1	38	80	1	36	10								60

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Alger
Bonne

semencées en céréales et plantées en pommes de terre (Récolte de 1918)

conformément aux dispositions du Décret du 21 Mai 1918.

EN CÉRÉALES ET PLANTÉES EN POMMES DE TERRE								Nombre de personnes nourries chez les cultivateurs cuisant leur pain	Nombre de		
Avoine d'Hiver	Avoine de Printemps	Mais Grains	Sorgho	Millet ou Mil	Fèves ou Fèverolles	Pommes de terre	Sarrazin		Chevaux de 2 ans et plus.	Chevaux de moins de 2 ans	Mulets et Anes
8	9	10	11	12	13	14	14 bis	15	16	17	18
H A C	H A C	H A C	H A C	H A C	H A C	H A C	H A C				
						20		2	1		1
						19		4			1
						6					1
						5					
						15					
						25					
						6					
						20		5			1
						20		4			
						40 60					
						45		2			1
						16					
						60		8			
						15		5	1		
						15		6	1		
						15			1		
						4			1		
						36					1
						10			1		
						2 30					
						16					
						15		4	1		
						80		3			
						10		2	1		
								29	8		6
						17 30					

Imp. Lang, Blanchong et Cie Paris



Nos d'ordre	NOMS des CULTIVATEURS	Contenances totales des Exploitations	DÉTAIL DES SURFACES ENSEMENCÉES																	
			Blé ou Froment d'Automne			Blé ou Froment de Printemps			Seigle			Méteil			Orge d'Hiver			Orge de Printemps		
			1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	
	Report	H A C	H A C	H A C	H A C	H A C	H A C	H A C	H A C	H A C	H A C	H A C	H A C	H A C	H A C	H A C	H A C	H A C		
26	Bonne François	17 28 08	6 88 80	1 56 40														60 80		
27	Hillaud Ernest	82	22	8																
28	Arnaud Pierre	17 80	2	8														8		
29	Arnaud Pierre	3 3	1	5				3										5		
29	Hillaud Jn Paul	8 20 50	5 50															1		
30	M. J. Patakas Marie	1 58	1 16	27														7		
31	Hillaud Jn St Boniface	69																7		
32	Arnaud Partisien Myr																			
33	Arnaud Marie	29 68	18 75	30 40														4 8		
34	Simian Pierre	2 8	1	1														1		
35	Damus Bessonin	1 6	1																	
36	Guigues St Martin	1 10	40					1 8										30		
37	M. Bonnet Marie	89	30															4		
38	Arnaud Louis de Lavan	1 20	30	20																
39	Simian Jn Marie Myr	73	9															14		
40	Bland Marie	7																		
41	Hillaud Paul	22	24																	
42	Boyer Jn St	64	22															4		
43	Bonne Marie	23	15																	
44	Hillaud Cyprien	23	11																	
45	Villeville Fortuné	26	12																	
46	Simian Jn Marie Marie	20																7		
47	Boyer Pierre	30	41					12										3		
48	Marie Strophe	27	20	2																
49	Simian Leonore	45	35															2		
50	Bonne Jn St	64	28																	
	TOTAUX	36 46 73	18 99 05	3 28 80	30													1 33 88		

La présente récapitulation sera établie en double exemplaire; l'un de ces exemplaires sera envoyé à l'Officier contrôleur des stocks de céréales à la Préfecture, avec les feuilles de déclaration des cultivateurs; le deuxième sera affiché à la Mairie et conservé ensuite dans les archives de la Mairie.

EN CÉRÉALES ET PLANTÉES EN POMMES DE TERRE

EN CÉRÉALES ET PLANTÉES EN POMMES DE TERRE								Nombre de personnes nourries chez les cultivateurs cuisant leur pain	Nombre de		
Avoine d'Hiver	Avoine de Printemps	Maïs Grains	Sorgho	Millet ou Mil	Fèves ou Féverolles	Pommes de terre	Sarrazin		Chevaux de 2 ans et plus.	Chevaux de moins de 2 ans	Mulets et Anes
8	9	10	11	12	13	14	14 bis	15	16	17	18
H A C	H A C	H A C	H A C	H A C	H A C	H A C	H A C				
	1 17 30					6 23 75		49	8		6
	10					20			1		1
					50	7	7				
	4					6		9	2		
	20					2		5	1		
	10					28		6			2
	18					40		1			
	16					12 45		3	1		
	2					5		6	1		
						6		4			2
	15					20		1			
	19					40		4	1		
						30		2	1		
	30					20					1
						7					
						8					
	4					24		3			1
						8					
						12					1
						14		2	1		
						13		1			
						34		3			1
	2					2		5	1		
						8		2			1
	9					29		3			1
	2 13 30				50 10 15 20			107	18		17

Nombre de déclarations ci-annexées

A le 1918

Le Maire de la commune d



Dans les villes divisées en plusieurs cantons, il devra y avoir un registre séparé pour chaque canton.

REGISTRE UNIQUE

des chevaux, juments, mulets et mules de tout âge existant dans la commune
de *Thorame-Basse*, canton de *Colmar*, arrondissement de *Castellane*
département des Basses-Alpes,
ouvert le *1^{er}* décembre 1914

Ce registre est divisé en deux parties :

Les animaux non soumis à l'examen des commissions de classement sont inscrits dans la première partie (verso). Une colonne est réservée pour mentionner les motifs de l'inscription dans la première partie.

La deuxième partie (recto) ne comporte que les animaux qui doivent être soumis au classement.

Explications pour l'établissement de la 1^{re} partie.

Ce registre doit comprendre tous les chevaux, juments, mulets et mules existant dans la commune, quels que soient leur âge et leur aptitude.

Les inscriptions sont faites *par ordre alphabétique*, en réservant pour chaque lettre le nombre des cases jugées nécessaires d'après l'expérience des recensements précédents.

Il est donné (colonne 1) un numéro d'ordre à chaque animal, lors même que plusieurs animaux appartiennent au même propriétaire.

Il ne doit être porté qu'un seul animal dans chaque case du registre.

On inscrit exactement les noms et prénoms des propriétaires dans la colonne 2; la profession et la qualité, quand il y a lieu, dans la colonne 3; exemple :

Lambert (Emile-Jules), propriétaire, sous-préfet.

Le domicile (colonne 4) comprend les indications accessoires de rue, de numéro, d'écart, de hameau, de ferme, etc.

On indique le sexe de l'animal (entier, hongre, jument, mulet ou mule) par le chiffre 1 dans l'une des colonnes 5, 6, 7, 8 ou 9, selon le cas.

L'âge et la taille des animaux sont également portés en chiffres dans les colonnes 10 à 11.

L'âge à indiquer est celui que les animaux atteignent dans l'année du recensement.

Le nom, la robe et les particularités sont indiqués avec le plus grand soin et d'une façon aussi précise et aussi complète que possible dans la colonne 12. On reproduit dans la colonne 13, pour les animaux classés au dernier classement, les indications portées au procès-verbal (modèle n° 2) établi lors de ce dernier classement, et, pour les animaux *ajournés*, *réformés* ou *exemptés*, celles portées sur les dernières listes de recensement par la commission de classement. En ce qui concerne les animaux *réformés*, on indique l'année. Exemple : *Réformé* en 1911. Si la réforme a été prononcée antérieurement à 1912, on en recherche la trace sur la liste du recensement de l'année correspondante à la décision prise.

On totalise, à la fin de chaque page, le nombre d'animaux par colonne, et ces chiffres sont reportés à la page suivante, dans les colonnes correspondantes.

NOTA. — Les animaux sont indiqués avec l'âge qu'ils doivent atteindre dans l'année au titre de laquelle se fait le recensement.

Par application de l'article 4 du décret du 29 septembre 1914, les chevaux et juments qui atteindront quatre ans au 1^{er} janvier 1915 devront être inscrits dans la 2^{me} partie.

Explications pour l'établissement de la 2^e partie.

Cette partie doit comprendre tous les chevaux et juments qui atteignent *quatre ans et au-dessus* dans l'année du recensement et tous les mulets et mules qui atteignent *trois ans et au-dessus* dans la même année, et avec les indications suivantes :

1° Ceux qui n'ont pas encore été visités ;

2° Ceux qui ont été reconnus aptes au service lors du dernier classement et inscrits sur le procès-verbal (modèle n° 2) conservé dans chaque commune ;

3° Ceux qui sont exemptés comme appartenant à des fonctionnaires ou services publics et aux chemins de fer ; les étalons approuvés ou autorisés, les juments poulinières ;

4° Ceux qui ont été ajournés au dernier classement comme momentanément impropres au service de l'armée ou pour défaut de taille ;

5° Ceux qui n'ont pas été déclarés par leurs propriétaires avant le 1^{er} janvier, même s'ils ont été réformés les années précédentes. *Au contraire, ne doivent pas figurer à cette partie du registre et doivent être indiqués à la première partie :*

Les chevaux, juments, mulets et mules *réformés* aux classements précédents, en raison de tares, de mauvaise conformation ou d'autres motifs qui les rendent impropres au service de l'armée (sauf l'exception indiquée plus haut [5°]).

La colonne 24, étant destinée à recevoir les notes de la commission de classement qui opérera ultérieurement, doit être laissée en blanc par la mairie.

On totalise, à la fin de chaque page, le nombre d'animaux par colonne, et ces chiffres sont reportés à la page suivante, dans les colonnes correspondantes.

Nul n'est dispensé de la déclaration.



1^{re} PARTIE. — Chevaux, juments, mulets et mules qui ne sont pas soumis au classement.

1	2	3	4	SIGNALLEMENT DES ANIMAUX.							13	
				5	6	7	8	9	10	11		12
Numéros d'ordre.	NOMS ET PRÉNOMS des propriétaires.	PROFESSION ou QUALITÉ.	DOMICILE.	Chevaux entiers.	Chevaux hongres.	Juments.	Mulets.	Mules.	Age en 1915.	Taille.	NOM, ROBE et PARTICULARITÉS.	MOTIF DU CLASSEMENT dans la 1 ^{re} partie.
			Report.....		1	2	1	8				
88	Boussière Angéline	cultivateur	chef-lieu		1				23	128	bai-rouge	ref. 1901
	Boumillon Léon						1		2		noir	
89	Bayer Edouard	cultivateur	La Patte						24	129	gris moucheté	ref. 1911
90	- il -	- il -	- il -									
91	Bayer Henri	- il -	chef-lieu									
92	Bayer Jm H. H. L. L. L.	- il -	La Motte				1		23	139	gris se rubicon	ref. 99
93	Bayer Jm H. H. H.	- il -	- il -				1		21	139	bai brun	ref. 1912
94	Bayer Baptistin	- il -	Châteaujeu						10	132	bai châtain	ref. 1909
95	Bayer Pierre	- il -	- il -									
96	Bayer Baptistin Schaeffer	- il -	chef-lieu						17	136	bai brun	ref. 1913
			A reporter.....		2	4	2	8				

1^{re} PARTIE. — Chevaux, juments, mulets et mules qui ne sont pas soumis au classement.

Numéros d'ordre.	NOMS ET PRÉNOMS des propriétaires.	PROFESSION ou QUALITÉ.	DOMICILE.	SIGNALEMENT DES ANIMAUX.							MOTIF DU CLASSEMENT dans la 1 ^{re} partie.	
				Chevaux entiers.	Chevaux hongres.	Juments.	Mulets.	Mules.	Age en 1915.	Taille.		NOM, ROBE et PARTICULARITÉS.
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13
			Report.....		2	7	1	15				
72	Ventre Dolphe	Agriculteur	La Pointe									
73	Vial Angelin	- id -	La Pointe				1	16	148		bai brun	réf. 1911
74	Vial clair Antoine	commercier	- id -									
75	Vial Pompator	Cultivateur	La Vallette				1	24	140		gris	réf. 1911
76	Willerville Fortuné	- id -	Châteauvieux				1	20	140		gris traité	réf. 1909
			A reporter.....		2	8	11	15				





QUESTIONNAIRE SUR LES SEMAILLES D'AUTOMNE

COMMUNE DE *Chorane Basse*

1° Des labours préparatoires ont-ils déjà été faits ?

non

2° Quelle est la proportion approximative de la surface habituellement préparée ?
(Totalité, 1/2, 1/3, 1/4, etc., de la surface habituellement préparée.)

.....

3° A quelle époque, dans votre commune, procède-t-on :

- a) Aux labours préparatoires ?
- b) Aux semailles ?

*juin
ybre*

4° Les agriculteurs disposent-ils de ressources suffisantes pour assurer les labours et les semailles :

- a) En personnel ?
- b) En attelages ?
- c) En matériel ?

*non
oui
oui*

5° Que manque-t-il :

- a) En personnel ?
- b) En attelages ?
- c) En matériel ?

Cours les maladies

6° A votre avis, estimez-vous que des équipes de travailleurs militaires, comme cela a eu lieu à l'occasion des fenaisons et des moissons, pourraient utilement aider aux travaux des prochaines semailles ?

- a) Combien d'hommes ?
- b) Pour combien de jours ?
- c) De quelle date à quelle date ?

20 hommes qui s'occupent travailler la terre

NOTA. — N'indiquer que ce qui est strictement indispensable.

A *Chorane Basse* le *19* Août 1915.

Le Maire,

Arch. dép. AHP, 5 R 61, questionnaire sur les semailles d'automne, 1er août 1915

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DES BASSES-ALPES

CIRCULAIRE OFFICIELLE

Permissions agricoles. — Récolte des fourrages.

Digne, le 14 mai 1915.

Le Préfet des Basses-Alpes
à MM. les Sous-Préfets et Maires du département.

En vue de faciliter les travaux agricoles pendant la période de la fenaison, M. le ministre de la guerre a décidé que des permissions d'une durée de quinze jours pourraient être accordées aux territoriaux et réservistes territoriaux des dépôts **territoriaux** de toutes armes, ainsi qu'aux gardes-voies de communication de la zone de l'intérieur.

Ces permissions sont exclusivement réservées aux hommes exerçant des professions agricoles.

Pour les Basses-Alpes, ces permissions seront, en principe, accordées en plusieurs périodes, savoir :

1° Du 15 au 31 mai et du 1^{er} au 15 juin pour les communes de l'arrondissement de Digne (moins le canton de Seyne) et celles de l'arrondissement de Forcalquier et de Sisteron ;

2° Du 16 au 30 juin et du 1^{er} au 15 juillet pour les communes de l'arrondissement de Barcelonnette, du canton de Seyne et de l'arrondissement de Castellane.

Les demandes de permission doivent être formulées par les intéressés eux-mêmes à leurs chefs hiérarchiques, en dehors de toute immixtion des familles.

La surveillance des permissionnaires et l'utilisation de la main-d'œuvre mise à la disposition des communes incomberont aux maires.

Le Préfet des Basses-Alpes,
F. FONTANÈS.



DÉPARTEMENT
des
BASSES-ALPES

Préfecture des Basses-Alpes



AGNELAGE

Digne, le 14 septembre 1915.

Sursis
aux bergers de troupeaux
de plus de 150 brebis

Commune de Chorame-Basse



Prière à Monsieur le Maire de vouloir bien remplir le questionnaire ci-dessous, concernant *seulement* les bergers appartenant à la *Réserve de l'Armée territoriale* ou au *Service auxiliaire*, dont la présence est indispensable pour la mise-bas des agneaux.

DEMANDE

RÉPONSE

1° Noms et prénoms des bergers proposés pour un sursis d'appel. (Le troupeau du berger doit être de plus de 150 brebis-mères.)

Aillaud Joseph

2° Affectation militaire (adresse précise) des bergers

*47^e Bataillon de Chasseurs alpins
7^e Cie autoportable 141*

3° Date approximative du commencement de la mise-bas principale.....

29 octobre

4° Nom du ou des propriétaires du troupeau de chaque berger, en indiquant, rigoureusement le nombre de brebis appartenant à chaque propriétaire.....

Le Préfet des Basses-Alpes,

F. FONTANÈS.

Certifié exact :

Chorame-Basse le *12 octob.* 191*5*

Le Maire,

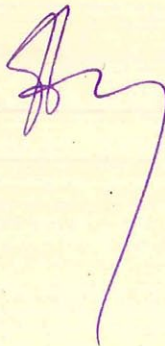
Digitized by Google

Digne le 16 octobre 1915

Monsieur Honoré - Bame

En réponse à votre proposition de
mise en sursis ^{pour agnelage et fauener} ~~pour~~ du homme Aillaud
Joseph du 47^e Bataillon de Chasseurs
Alpins, j'ai l'honneur de vous informer
que les instructions ministérielles excluent
de ce bénéfice, les hommes de la
zone des armées

Le Préfet,



Constitution des comités communaux et cantonaux d'action agricole.

2° DIVISION.

11. Constitution des Comités communaux et cantonaux d'Action agricole.

LE PRÉFET DE LA SARTHE, CHEVALIER DE LA LÉGION D'HONNEUR,

A Messieurs les Maires du Département.

J'ai l'honneur de vous faire connaître ci-dessous les instructions de M. le Ministre de l'Agriculture concernant l'application du décret des 2 et 9 février sur la constitution des Comités communaux et cantonaux d'Action agricole.

Je vous invite à étudier avec soin ces instructions qui, très détaillées, vous permettront d'expliquer à vos administrés le but et le fonctionnement de ces nouveaux organismes d'activité et de solidarité agricole.

Vous voudrez bien également procéder *sans retard* aux opérations prescrites par M. le Ministre de l'Agriculture, savoir :

1° Faire désigner trois agriculteurs — hommes ou femmes — choisis autant que possible parmi les membres des Associations agricoles ou, à leur défaut, parmi les notables exploitants de la commune, qui seront adjoints au Conseil municipal pour élire le Comité communal.

2° Réunir le Conseil municipal et les membres adjoints avant le 20 février et procéder à l'élection du Comité à raison de 5 membres pour les communes de moins de 500 habitants, 7 pour les communes de 500 à 2.000 et 9 pour les communes de plus de 2.000 habitants.

Dès son élection, le Comité prendra, de suite, toutes mesures utiles pour assurer l'exécution des travaux agricoles les plus importants et, en premier lieu, l'ensemencement des terres incultes, conformément aux instructions ci-dessous de M. le Ministre de l'Agriculture.

A cette occasion, je crois devoir vous rappeler les dispositions suivantes concernant l'attribution de la main-d'œuvre militaire :

1° Les permissions individuelles aux militaires de la zone de l'intérieur leur sont accordées directement par leurs chefs hiérarchiques sur présentation d'un certificat du maire de leur commune attestant qu'ils sont cultivateurs.

2° Il n'est pas accordé, en principe, de sursis ni de permissions agricoles aux hommes de la zone des armées.

3° Toutes les demandes d'équipes agricoles ou d'hommes isolés pour

Tome XCVI.

travaux agricoles, de chevaux, doivent être adressées à M. le Directeur des Services agricoles à la Préfecture.

4° Les demandes de sursis pour maréchaux, réparateurs de machines agricoles, étalonniers, etc., doivent être adressées à M. l'Inspecteur régional des sursis de la 4^e région, au Mans.

5° Les demandes de sursis pour bucherons, charretiers de bois, charbonniers, sont envoyées à M. le Conservateur des Eaux et Forêts à Alençon.

6° La rétribution due par les employeurs pour les militaires mis à leur disposition est, depuis le 1^{er} février dernier, de 1 fr. 37 par jour ; elle est due pour toute la durée de la permission. Les employeurs ont en outre, à nourrir, à loger et à payer le voyage des militaires qui leur sont accordés.

La rétribution ci-dessus doit être versée non aux hommes mais à la mairie. Les employeurs ont la faculté d'accorder aux militaires une gratification supplémentaire, de la main à la main, pour les encourager, ou les récompenser de leur activité.

Les demandes de main-d'œuvre agricole sont réparties le jour même et satisfaction leur est donnée suivant leur ordre d'arrivée, aussitôt que les disponibilités des dépôts le permettent.

Enfin, dans toutes les communes, des femmes seules dans leur ferme n'osent, ou ne peuvent employer des militaires étrangers. Les Comités pourront les aider de la façon suivante : ils feront envoyer travailler chez ces femmes, pendant quelques jours, des militaires accordés à des cultivateurs de la commune non mobilisés. Les cultivateurs assureront le coucher des militaires pendant toute la durée de la permission et chaque employeur paiera l'indemnité afférente au nombre de jours pendant lesquels il aura bénéficié de la main-d'œuvre ainsi concédée.

Je compte sur votre zèle et sur l'activité et l'énergie de votre Comité communal pour porter à son maximum l'activité agricole dans votre commune, conformément aux instructions du gouvernement.

Le Mans, le 11 février 1916.

Le Préfet, P. BORDES.

MINISTÈRE
DE
L'AGRICULTURE
Cabinet du Ministre.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LE MINISTRE DE L'AGRICULTURE,

A MM. les Préfets.

Je n'ai pas besoin d'insister auprès de vous sur l'immense intérêt que présente cette année la préparation de la campagne agricole de printemps ;



Liste nominative des Membres des Comités d'action agricole

NOMS ES COMMUNES					
Canton de Colmars 5 communes					
Beauvezzer	Fournier J ^h Fournier Simon	Blanc Ferdinand	Festabas J ^h	Fabry Edouard	Chalve Antoine
Colmars	Rossat Adrien Garin J ^h	Girard Eugène Girard André	Roux François Roux Eugène in Loubaud	Vente Jules	Lambert Lucien
Thorame-Basse	Dilhaud J ^h Feyon J ^h	Bonnet Raphaël	Boyer Edouard	Simon J ^h ang	Simon Adrien
Thorame-Haute	Roux Marcelin Roux Romains	Arnaud René	Jauffred Hippolyte	Richard André	Gras Pierre
Villars-Colmars	Vente Grégoire Gavin Jean	Vente André	Martin J ^h	Gaud J ^h	Vente Jean
TOTAL					
Canton d'Entrevaux 9 communes					
Aurent	Reynaud Auguste	Braves Jacques	Laugier Louis	M ^{re} Reynaud Rayon	Reynaud M ^{re} Claire
Castellet-les-Sausses	Jacquet Louis	Fellequin J ^h Ate	Lebellin Alex	Laugier Benjamin	Dol Louis
Castellet-Saint-Cassien	Gras Humain	Léon J ^h	Dije Jules	Jean Antoine	Brun Marius
Entrevaux	Vachier Pierre Bard J ^h	Vernoux Denise Rennouard J ^h	Guithaud Edouard Lebe Jean	Brun J ^h Maxime	Bonnet Auguste
Mont-Blanc	Michel Michel Andréon Jacques	Faucher J ^h	Leor Jean-Pol	Léon J ^h Ate	Roubaud Philippe
Rochette (la)	Garnier Remond	Garnier Victor	Bonhomme Jules	Boujard Bernard	Moguel Louis
Saint-Pierre	Bonhomme Marius Authier Auguste	Arnaud Raphaël	Arnaud François	Arnaud César	Authier Louis
Sausses					
Villevieille	Bonnet Eli	Foucault Henri	Léon Marius	Moulaud Raphaël	Gras J ^h
TOTAL					
Canton de S-André-d.M. 9 communes					
Allons	Monge J ^h	André Eugène	Bonnet Paul	Candès J ^h Ate	Lafit François
Angles	Gibert Philippe Gibert Théodore	Laugier Simon	Collomp Lèonor	Gibert Clément	Frois Edouard
Argens	Dol Joseph Arnaud J ^h	Blanc Octave	Baron Julien	Dol Paul	Blanc Rossy
Colle-St-Michel (la)	Bald J ^h Mondel Béatrice	Bald J ^h	Bald Victor	Charbon Maria	Charbon André
Courchons	Monge Pierre Rath Paul	André Valentin	Brun Hippolyte	Bouff César	Collomp Thérèse
Moriez	Coullé J ^h	Brun Gédéon	Paul Lucien	Festier Charles	Coullé Antoine
Mure (la)	Michel Antonin Gimbert Lucien	Pascal Benoit	Paul Paulin	Allemans Rossy	Maurin Auguste
Peyresq	Laugier J ^h Ate Gimbert J ^h	Imbert Antoine	Gourand J ^h	Fournier J ^h Ate	Imbert Gustave
St-André-de-Méouilles	Lambert Edouard Festabas Gustave	Honnorat Auguste	Brun Auguste	Loubaud Jean	Charbon Charles
TOTAL					

Loi du 5 août 1914

Transmission
des
Certificats d'admission à l'allocation.



Période du 26 octobre au 22 novembre 1915 inclus

Communes	Noms et prénoms des titulaires	Nombre d'enfants	date d'entrée en jouissance	N ^o du cert ^{ificat} d'adm ^{ission}
Castillon	Lisson Valérie mère de Boyer	neant	8 juillet 14	6
S ^t André	Raupin Marie mère de J ^r	1 d	28 Sept ^{emb} 15	54
Moriez	Hermelin Valérie ep ^{ouse} Boyer Marie	neant	26 juillet 1915	41
La Mure	Audemard Casimir père d'Auguste	1 d	29 juillet 1915	26
Etrouaume Haute	Taufker Sabine ep ^{ouse} Roy Victor	un	7 juillet 1915	49
	Danc Marie ep ^{ouse} Bourard J ^r	un	3 octobre 1915	50
Etrouaume Basse	Bonnet Marie ep ^{ouse} Bonnet Louis	jeant	19 août 1915	56
	Veal Raïle père de Jules	neant	22 août 1915	57
Colmars	Roux Eugène père de Roy Rimi	neant	25 août 1915	58
	Givard Eulalie mère de Labrousse	neant	15 juillet 1915	59
	Sauvaud Cesarie ep ^{ouse} David J ^r	deux	2 août 1914	10 Duph ^{ois}
Entrevaux	Nicolas Chélie ep ^{ouse} G ^{ra} c R ^{ap} in	neant	1 ^{er} juin 1915	120
	Dozol Augustin père de Jules	neant	10 Sept ^{emb} 1915	124
Braux	G ^{ra} c Chéodule père de L ^é op ^{old}	neant	4 juin 1915	66
Castillon	Lubet Marie ep ^{ouse} L ^é belin	1 d	23 avril 1915	132
Robion	Sauvère Anasthasie ep ^{ouse} Boyer	deux	1 ^{er} août 1915	7
La Mure	Gumbers L ^é onin père	neant	21 octobre 1915	27
S ^t André	Boulet Irma ep ^{ouse} Balp Jean	deux	14 novembre 1915	55
	Balp Sidonie ep ^{ouse} Marie Jules	un	14 novembre 1915	58
Feyssac	G ^{ra} s Marie ep ^{ouse} Cambot J ^r	trois	14 août 1915	41

Communes	Noms et prénoms des titulaires	Nombre d'enfants	Date d'entrée en jouissance	N ^o d'inscrit ^{ns} de 1914
Colmar	Luxard Louis père de Joseph	neant	3 février 1916	68
	Michel Jeanne ep ^{se} Benquière	de même	27 janvier 1916	67
	Luxard J ^e père de Gaston	neant	14 janvier 1916	66
	Luxard Léopold d'Ornest	neant	11 janvier 1916	65
	Kulthman Paul père d'Henri	neant	10 janvier 1916	64
Beuvry	Bonnet Joseph père d'Oride	neant	18 février 1916	49
	Bertholme Jean père de Juvenal	neant	8 février 1916	48
	Blanc Joseph père d'Henri	id.	23 janvier 1916	47
Phex	Hermelin Eugène	neant	21 janvier 1916	46

Période
du 15 février au 13 Mars

Ehram	Delhaud Jean B ^e Duplécate	neant	2 avril 1914	52
Demandol	Blanc Clémence ep ^{se} Beran	un	25 décembre 1916	10
Serez	Collomp Marie Julie ep ^{se} Grand	trois	15 février	49
Mouez	Coillet Fernand père	neant	10 janvier 1916	48
Braun	Dogoul Eugène père	neant	2 février 1916	41
annat	Garcin Volphine ep ^{se} Foisolle	un	11 Janvier	172
annat	augier Marie ep ^{se} Chir	trois	13 id	113



Communes	Noms et prénoms des titulaires	Nombre d'enfants	Date d'entrée en jouissance	N° du Certificat d'admission
Thorame Basse	Peyron André père	néant	15 avril 1916	63
Castellane	André Marguerite père	un	1 avril 1916	144
Méailles	Peirano Hyalilde	deux	16 Décembre 1915	63
Freyer	Achard Philote	cinq	17 Mars 1915	30
Thorame Basse	Rougé Louis père	néant	10 avril 1916	63
Entrevaux	Asatani Antoine	néant	12 Janvier 1916	140
Rougou	Aicard Gustant	néant	8 avril 1916	25
Peyroules	Bonafoy Augustine	deux	9 avril 1916	37
Arnot	Lauzier Léonie ép. Paban	deux	22 juillet 1915	98
Arnot	Roubin Baptiste	néant	29 Janvier 1916	117
Ubraye	Michel Philip	néant	8 février 1916	43
Beauvezet	Cruciani Cécile ép. Galfard	un	24 février 1916	55
Castellane	Zampy Benjamin	deux	10 Mars 1916	143
St André	Bérard Bertlee ép. Clibout	un	18 avril 1916	60
St Benoît	Henricy Casimir père	néant	17 Janvier 1916	37
Beauvezet	Pilafort Jeanne	néant	29 Mars 1916	54
Thorame Haute	Blanc Sylvie sœur Blanc	néant	2 avril 1916	56
Villars-Chalmers	Peyron Pauline ép. Sabon	néant	8 avril 1916	40
Beauvezet	Serbez Lyrie	néant	3 avril 1916	53
St André	Martel Josephine ép. Martel	deux	29 Mai 1916	6

DÉPARTEMENT

DES BASSES-ALPES

ALLOCATIONS

MODÈLE N° 2.

aux soutiens de famille pendant la durée de la guerre

(Loi du 5 août 1914.)

COMMUNE

d

M, demeurant à, autorisé
suivant certificat d'admission n° à toucher l'allocation pour la famille

ne { sachant } signer, déclare donner à M.....
 { pouvant }

demeurant à procuration de toucher chaque mois pour son compte
ladite allocation.

La présente déclaration est faite devant nous, maire soussigné, en présence de deux
témoins :

....., demeurant à
et M, demeurant à

A, le 191

Les Témoins,

Le Maire,

Cachet
de la
Mairie

PARTIE A REMPLIR par le comptable chargé du paiement. Procuration jointe à l'état du mois d'..... 191	SIGNATURE DE LA PERSONNE autorisée à toucher l'allocation.
--	---



UN JOURNAL « POUR VOUS DISTRAIRE »

Quelques feuilles parues régulièrement pendant toute la guerre, où se révèlent de remarquables qualités d'écriture, du français mêlé de provençal, souvent une grande poésie, parfois des opinions politiques : voilà « La Valette à ses poilus », journal « bi-mensuel, 20 centimes pour les civils, gratis pour nos pioupious ». Les rédactrices s'appellent « Sœurette », « Cousinette », « Une Payse » ou encore « Paysette » : « le choix de ces noms d'emprunt traduit l'enracinement à la terre, au pays et les liens du cœur »¹.

Les habitants de la La Valette sont exclusivement des paysans et on comprend donc l'importance des nouvelles du « pays » et des travaux agricoles dans le journal : on les trouve dans la rubrique « La situation » au verso de la première page. Il y est question des troupeaux, des foin à rentrer à la fin de l'été, de la taille des arbres ou du bois à couper. « L'enracinement au pays » se décèle également, et avec beaucoup de poésie. Les femmes de La Valette sont très attachées à leur environnement, elles vivent au rythme des saisons et n'oublient jamais de faire part aux soldats des températures qui montent, de la neige qui arrive ou des feuilles qui se parent d'or et de brun. Mais la guerre est toujours présente et elles n'omettent pas de signaler les permissions et les nouvelles des soldats ou leurs changements d'adresse. La guerre est une « épreuve ² », et l'absence est difficilement vécue : les rédactrices rappellent très souvent le manque d'hommes, pour la vie du village comme pour les travaux des champs. Les femmes et les enfants doivent pallier leur absence et ces derniers « apprennent trop tôt à être des hommes ³ ».

Les considérations sur le conflit ressemblent finalement assez à ce qu'on pouvait lire dans la presse générale de l'époque : la victoire est certaine en raison de l'« infériorité allemande ⁴ ». Dans le numéro du 12 décembre, on a même reproduit un acrostiche anti-allemand paru dans le « Petit Provençal ». Pourtant (est-ce à la lumière de la correspondance ou des propos tenus lors des permissions par les poilus ?), la mise en évidence du bourrage de crâne est également là : oui, les poilus sont braves et se battent avec courage, mais ils sont habités par la peur quand ils sont au front.

Il est difficile de savoir exactement qui est à l'origine de tel ou tel article : on trouve des initiales en guise de signature ou parfois aussi la mention « toutes ». Le français des rédactrices est d'une grande qualité, le vocabulaire varié et les formulations souvent très imagées. Les femmes de La Valette ont souhaité soigner leur travail et elles ont sûrement eu un vrai plaisir à faire « comme si », comme si c'était un vrai journal : avec des rubriques, un bandeau. Elles lisaient aussi la presse. Au moins deux des rédactrices sont institutrices : les sœurs d'Ange et Calixte Peyron, Eulalie et Honorine. La plus jeune commence sa carrière en 1915, tandis que l'aînée enseigne à l'école du Moustiers, un des hameaux de Thorame-Basse, pendant toute la durée du conflit.

¹ *Thorame-Basse dans la Grande guerre*, Association Culture et Patrimoine de Thorame-Basse, 2014, p. 198

² Journal du 8 août 1915, numéro 1

³ Journal du 31 octobre 1915, numéro 7

⁴ *Ibid.*



1^{ère} année

LA VALETTE A SES POILUS

Journal bi-mensuel

Abonnement
Pour les civils --- 10^{fr} le h.
Pour nos poilus --- gratis

Dimanche 8 Août
N^o 1

Directeur : F.
Rédacteur : Vainis
(en collaboration) Myracille

LA FÊTE AU PAYS

C'était hier la fête. Vous y avez peut être pensé! Et bien sûr vous vous êtes doutés qu'à ce jour votre petit village serait triste encore plus qu'à l'ordinaire. Triste du souvenir du joyeux passé qui ne peut plus revenir!

Ce souvenir pourtant devrait réconforter... mais on se dit que cela ne reviendra jamais voilà pourquoi on le regrette tant. Il est vrai on a eu bien joué, on a eu bien ri et plus jamais on en fera autant; et cependant un jour viendra sûrement où ceux qui ont ri ensemble se retrouveront après une si rude épreuve. Il ne faut pas tant regretter si l'en ne rira plus et il ne faut pas se désespérer pour cela, parce que après l'épreuve nos cœurs moins gais, moins riens seront plus forts. Il n'y aura plus de folle joie mais en aura conscience d'une grande œuvre accomplie

à laquelle on aura participé! Ne soyez pas trop triste de songer qu'on ne sera plus joyeux à cette fête ou on le fut tant. Ne le soyez pas trop non plus si nous l'avons été ce jour là, car je ne sais si vous l'avez senti; mais plus qu'à l'ordinaire notre pensée a été tout entière pour vous tous les absents.

X
Samedi 8 Août 1915.

Deci - delà

Nous voudrions pouvoir un peu vous distraire et vous faire oublier pour un moment vos fatigues; aussi puisque voilà un an que cette guerre dure, nous allons commencer un petit journal qui vous intéressera peut être puisqu'il vous parlera du pays où s'est écoulé votre heureuse enfance et un peu de votre joyeuse jeunesse. En souhaitant que vous puissiez venir bientôt vous reposer au milieu de vos familles nous vous enverrons pendant que vous êtes absents toutes les petites nouvelles du pays.

M. N.

La situation

Voici l'aube et déjà dans tout le pays les matineux vaquent à leurs affaires. C'est surtout les chèvres qu'on entend à cette heure. Gigi avec son régiment de liques réveille tous les paresseux de l'Endronne, et la Blac, c'est bien pis, il y a non seulement celles de Liton Peyron, mais encore celles de Batiste et surtout si brillant (Edrien de Simian) parait sur la porte elles se précipitent toutes avec un bruit de sonailles endiablées. Pas moyen de dormir après ça; le pauvre Ninie surtout qui aimerait bien sommeiller encore un peu n'y arrive pas, et maigrée après tout ce vacarme.

Pas même la sauvage Barbarie (de la Valette pas des Allemands) n'est exempte de cette musique; là-bas celles de Vial font les frais du concert. Mais les chèvres parties ce n'est pas tout.

Le foin est sec au Villain aux Vesannes, et à Prabou. Jacu si ploura encui? interroge d'Ivrie du foin qui rencontre Liti encore à moitié endormi - Oh! si pourie ben faire, d'ou men un tempie' de fen - Oh! per aco men fo s'erie' pas stouman, n'a fourie' guaire.

Et sur cette réponse philosophique ils se dirigent chacun de son côté

chercher fourches et rateaux pour aller aux champs.

Le soleil arrive. Les vaches veulent sortir. Vite Rose déjèche-toi de balayer après il fait trop chaud et les tavaons les mangent. Clément lui ne se soucie que des mouches. Il dort encore paisible. Pourtant le mulet blanc a déjà le bât, et tante Saphie s'impatiente, elle rôte elle les pierres du chemin en l'attendant. Ah! le voilà qui arrive, en se frottant les yeux d'une main, un crouste' de l'autre.

On va encore chercher du foin. Décidément cette année on n'arrivera pas à tout le rentier, les granges sont déjà bouvées. Le soleil ne nous a pas trop fait défaut, aussi bien il a mûri trop vite les cerises et si on en veut encore quelques unes de bonnes, il faut aller à Chamancel.

Le grand événement de la matinée: l'arrivée du facteur. C'est qu'on les attend les nouvelles! Il est à peine 8 heures qu'on voit déjà les rideaux qui s'entrouvrent pour regarder s'il ne vient pas encore à Prabou ou au bout du pont. Et quand on l'aperçoit on ne se tient plus d'impatience. On proumait bien l'appeler Désiré - le facteur.

Midi à la montre solaire, l'en a peu tout le monde arrive, passe quand l'apéritif ordinaire (c'est la Fontaine) et se dirige vers la maison ou sont peut être les nouvelles, et pendant qu'on dit la cuisinière lit tout haut



et vous savez bien de qui on parle.

C'est l'heure de la sieste, les quelques jeunes se réunissent encore, là où on fut autrefois de si joyeuses bandes. Parfois un éclat de rire, mais bien court, parce que vous êtes loin et que trop manquent pour être gais. Alors vous voyez ces jeunes visages redevenir tout sérieux.

La soirée se passe bien calme, on rentre le foin tant qu'on peut et personnellement ne flâne, il le faut bien! Le soir à la nuit tout semble tranquille, mais bientôt ces fameuses chèvres troublent encore le repos.

Puis après c'est fini, l'ombre enveloppe tout et la Valette s'endort en pensant à vous.

Y.

Nouvelles.

Depuis quelques temps la Valette se repeuple un peu, elle n'a plus l'air si désolée que pendant l'hiver dernier on y entend un peu plus de bruit grâce aux quelques bambins qui s'y trouvent, et qui eux ne comprennent pas encore ce qu'est la guene.

La veille du 14 juillet il est arrivé les demoiselles Sophie et Léonie Vial avec leur nièce et neveu Ninie 20 ans, Clément 18 ans. Quelques jours après Franca et Lili sont arrivées. Nous avons eût même la chance d'avoir un de

mes poilus, Calixte mais pour 8 jours seulement. Il vient respirer un peu l'air de nos chères montagnes, avant de retourner au dépôt. Nous attendons et nges pour bientôt.

Ellenhe Peyron sont arrivées avant-hier avec son père et sa tante, mais leur séjour ne sera pas très long.

Hier Gigi étant allé à Thorame en voiture a apporté Josephine avec ses 2 petits garçons. Ces beaux enfants vont réjouir leurs arrière-grands parents par leurs cris et leurs rires.

Vous voyez que l'on est un peu plus nombreux, quoique votre place soit toujours bien vide.

Un autre événement :

Hier soir les 2 mulets de Chapelas ont échappé à Grima et tous les gens étaient mobilisés pour les rattraper.

Et l'on dit aussi (Calixte étant allé à la pêche) : Si nous avions quelques uns de nos gaillards ce serait facile! ^{un mulet de donner le détail}

On le dit souvent cela allez!

Z

Le directeur et ses abonnés :

LA VALETTE A SES POILUS

Journal paraissant tous les 15 jours en été

(à cause des travaux des champs)

Tous les huit jours en hiver.

En y pensant...

Offrande

Oh! cher petit soldat que j'aime
et toi je pense bien souvent
Toi qui sous la pluie et le vent
as accomplis ton devoir suprême

Toi qui souffres, toi qui combats
Pour me garder ma belle France
Toi dont l'ardeur et l'endurance
Redoublent chaque jour là-bas.

Accepte ma modeste offrande
je veux te rendre moins cruel
Hélas! ce beau soir de Noël
En te l'offrant ma joie est grande.

Que l'humble présent te soit doux
Qu'avec ma pensée il apporte
à ton âme attendrie et forte
Le baiser d'amour de chez nous.
(Contes).

Petite Correspondance.

Pensant que ce journal peut vous
embarrasser, nous serions heureux
de vous faire plaisir en vous offrant
de nous le renvoyer dans l'enveloppe
ci-jointe, pour vous le rendre à votre
retour si vous le désirez.

X. Y. Z.

De notre correspondant particulier:

Pichot envoi.

Despuie' quauque' ten nosto placo
Es desu la tenco d'alsaco
Dèdin la colo souto li pin
Sian din de' traou coumo le' lapin
Toujou en facè d'ou dangié'
Que' nous fai' trembla coumo lou fié'
Quan pui ven un tem d'accalmie'
Escriven le'ou à noustro amie'
Vien que' nous oubidoun fra
Et que' nous souhaitons santa

Brun (instituteur).

Suits dans les tranchées de Vosges.

Risponso

Ame' noustre remerciemen
Récébis de' touti' ensem
L'umblo' pensado

Lei lapin sortoun pui d'ou traou
Et se n' en' trovoun fra pu maou
Ettaï la rasado

De noustre bèou soulèou boocai vous manca un
ellai pule'ou per agu' la gloire
Qu'adure' amè' la victoire

Souhaiton qu'aco siégue' le'ou
Et vou diquen: "adiou moum bèou
Que' bouen couragi' agu' toujou
Et pui' nous recondu' un jou'."

B. A. (une base alpine)

Digne 11 août 1918.



LA VALETTE A SES POILUS

Journal bimensuel

Abonnements:

Pour nos souscripteurs gratuits

Demande 22 août

no 2

Directeurs:

Retacteurs } Nainis
collaborateurs } Myracille

Les moissons

L'été est venu. Le soleil a mué
comme à l'ordinaire les épis
qui s'inclinent lourds de
grain.

Cette moisson a poussé
grâce à vous qui n'êtes pas
là pour la rentrer, et grâce
à la terre, au soleil, qui
eux, sont indifférents à
la guerre. Et comme pour
donner un exemple aux hommes
ils ont protégé comme toujours
l'une sa nourriture, l'autre,
sa chaleur bienfaisante.

Vous semez, l'an dernier,
tout confiants, sous la
pluie dans un avenir qui
vous permettrait de rentrer
le fruit de votre travail.

Vous pensiez récolter
en paix ce que vous semez,
quoiqu'il y ait eu la guerre.

Certains d'entre vous,
aussi, n'ont pas fait part
aux semailles - ils étaient
dejà loin, faisant un
dur labeur, des semailles
aussi, mais plus pénibles

Et depuis tout s'efforcent de
cacher partout des germes de
paix. C'est au prix d'un travail
bien dur, bien pénible.

Mais, comme le grain s'enfouit
sous la terre, et qui semble ne
devoir repaître jamais, toute
la moisson dorée, de la guerre
affreuse viendra la paix serene

Et vous tous qui l'aurez
semée, semeurs pour la France
entière, récolterez un jour
prochain la paix et l'honneur
dans la victoire

Samedi 21 Août 1915 X.

Deci - delà

Bien souvent, en parlant de vous tous,
(ou ne parle presque que de cela) on
s'est dit: "Il faudrait bien un peu
meilleux connaître le vocabulaire du
Soldat, sur le front ou à la caserne"
ou encore: "Il paraît qu'on leur
apprend quelque peu d'Allemand
s'ils nous en faisaient part?"

Et je vous assure, qu'il nous
semblerait être mieux avec vous,
si nous savions un peu plus en
détails de quelle manière vous
parlez, et ce serait d'ailleurs
pour nous un langage très
intéressant à connaître.

M. N.

Nouvelles

Nos soldats Billaud a écrit
quelquefois et a vu gules, ils ont
été rudement contents.

Courant va bien depuis son départ

François reparti a Nice est en
bonne santé.

g. Duris ne se trouve pas mal
paraît il

Georges est encore à Nîmes et en
bonne santé aussi.

Seraphin n'a plus écrit depuis
quelque temps, ce n'est pas son

habitude

Calixte a envoyé une très chic
photo, l'autre jour. Il n'est pas
très stable à Antibes, on attend

gules en bonne santé aussi, mais
il paraît qu'il ne sent plus

avec Billaud, ce n'est pas grave.

Enfin tant qu'on est solide,
c'est l'essentiel.

Cu pays La première nouvelle

de la quinzaine c'est que la
foire de Chorame-Haute a eu
lieu ce jour là, la Valette était
toute déserte. On était par trop
tranquilles. On dit que le bétail
se vendait bien.

Depuis tantôt 3 semaines on
entend dire que 2 chiens mortels
loup, l'un de Berger, l'autre
de chasse, vont de troupeau en
troupeaux sur les montagnes des
environs et saignent les bœufs.

Coussi a la Galanche
ils ont on en dommage' 52, c'est
beaucoup trop, et les bergers ne
sont pas contents. Ils sont venus
aussi à Chaluffey et à Chamatte.
C'est un véritable danger. Le
bruit court que ce sont des chiens
de la région. Les gendarmes sont
en train de faire une enquête
à ce sujet. On languit que
cette affaire soit éclaircie, pour
qu'on les abatte.

Vous savez les
troupeaux commencent à dévaler
nos monts "au casque blanc"
Celui de l'Achens est déjà parti
et celui des Abuouons est en
train de le faire. Quand à
Chaluffey ils se préparent.
"Une Bourse"

Petit Courrier

Sur l'aimable conseil d'un de
nos poilus, nous mettons ici
l'adresse de chacun de vous (elles
que nous savons).

Georges au 118^e d'artillerie lourde
63^e batterie, Nîmes Gard

Seraphin 163^e de ligne, 11 Comp

1^e escouade, Secteur 123

Calixte 111^e de ligne, 28 Comp

Antibes A. M.

les 7^e chasseurs, 5^e Comp. 2^e section
Secteur 141

Billaud au 112^e chasseurs, 2^e Comp
Secteur 141

si qu'un changement d'adresse
produira, nous vous avertirons





H. Chauhan

LA VALETTE A SES POILUS

Journal bi-mensuel

Abonnements	Dimanche 31 Octobre	N° 7	Redaction et Administration
Pour nos pouspous - gratuits Pour les civils ... 20c le n°			Bureau du Journal 4. Rue de l'Écluse 4.

La Foire

De pouh de Thorame, a jour - là on entendait des mè. E. - è prolongé, mais bien beaux pour aides leur des cris, des lants de toutes sortes. mamam. Peut être aussi, enrent-ll. tout autour de l'Église étaient leurs aînés ...

rangés des petits parcs, au milieu de la rue, partout... aperçoit surtout à ces jours autrefois

Et on croyait de loin, ce jour - là que le brouhaha des affaires effa- de soucis, puraque vous étiez là, cerait la bustense du vide perma. Mais on voit mieux aussi l'effort neut que cause la guerre - Non... de tous, de petits surtout qui eux

On le sentait encore plus fort. sont l'espoir, la force future d'abord, tout le monde est en noir, C'est une route école pour eux, aussi plus de gaiés solettes de jeunes, ils feront avec vous, une France filles qui ça et là mettaient nouvelle, très forte -

une clarté. tout est sombre. - "Petite Sœur"

On voit plus de jeunes. On échange Lundi 25 | 10 | 15
des nouvelles, de vos nouvelles. On apprend de nouveaux deuils...
des veux veulent encore être vaillants, ils redement leur taille, surtout quand on leur demande de leur fils ! On voit beaucoup de pauvres femmes amenant, pour les veux, quelques lubis qu'elles ne peuvent plus souigner, avec pour les aînés, des gaminis - Ils remplacent leur papa ou leur grand frère et les pleures petits tout tout fiers. Ils ont déjà des visages graves un peu tristes aussi - On les surprend a regarder leur mamam en sougeant...

ces enfants qui apprennent hop-tôt a être des hommes ?... Sans

Je soup cela on s'en aperçoit surtout à ces jours autrefois

gaiés en somme, où nul n'avait que le brouhaha des affaires effa- de soucis, puraque vous étiez là, cerait la bustense du vide perma. Mais on voit mieux aussi l'effort neut que cause la guerre - Non... de tous, de petits surtout qui eux

sont l'espoir, la force future d'abord, tout le monde est en noir, C'est une route école pour eux, aussi plus de gaiés solettes de jeunes, ils feront avec vous, une France filles qui ça et là mettaient nouvelle, très forte -

"Petite Sœur"

Ça et là

Lettre aux Boches (extrait)

Messieurs les Boches,

Il paraît que votre vis-à-vis n'est pas près de finir et que nous aurons une campagne d'hiver. Si nous disions que cette idée nous fait plaisir, nous mentirions - Nous sommes comme vous, nous aimerions mieux rentrer chez nous - Mais vous êtes plus à plaindre que nous pauvres Boches ! Vous ferez bien mieux de vous en aller tout de suite. Nous vous répétons que chaque journée aggrave votre terrible avenir - On vous dit que nous sommes fatigués et à bout de patience, que les Français sont incapables d'un long effort et que si la partie

(En suite au prochain numéro)

n'est pas gagnée du premier coup
ils jettent les cartes. Si vous le croyez
c'est que vous ne nous avez pas bien
regardés. Si vous le croyez c'est que
vous nous progez pour des imbéciles.
Aucun secours nouveau ne peut
empêcher votre infériorité prochaine.
Vous pouvez vous, les austro-allemands
trouver d'autres alliés que les Russes
proches parents des Turcs. A nous
est venue notre grande sœur italienne
et peut-être bien que de l'endroit
ambrouillé qu'on appelle les Balkans
nous arrivera quelque atout nouveau.
Et puis nous sommes la France! Nous
combattions pour défendre notre sol
et notre liberté; dans un pareil
combat on ne se fatigue pas. -
Mettez les Boches nous demeu-
rerons donc devant vous, face à face
jusqu'au jour qui vendra sûrement
ou après nous avoir longtemps
montré votre visage de devant vous
nous montrerez l'autre.

D'après: G. Laisné

La Situation

Insensiblement depuis l'autre
jour, la campagne a changé
d'aspect. Au haut sous le
long de l'Adour, cette isle
si belle, eh bien! elle est toute
blanche à présent. Les feuilles
sont devenues brunes, recro-
quevillées puis le mistral
en tourbillons les a jetées à
terre. Seuls les aliziers et les
cerisiers les retiennent encore
un peu mais elles n'ont
plus d'éclat. Heureusement
les pins de Benjamin, de la
côté réchauffent un peu le

gris des hautes nues. Le vent
est agréable, il semble murmu-
rer parfois et chasser les histères,
comme il emporte les nuages.
Pourtant c'est lui qui a jeté
les feuilles à bas. Ici à Champ
Blanc ou bien tout s'il passe
les noyers sont complètement
dépouillés et par moment il
prend les feuilles, les tourbillons
bien haut et les fait aïsser
avec un bruit d'orage. Tout
cela sous l'herbe. La
neige persiste sur les cimes -
D'ailleurs à chaque fois qu'il
pleut ici et c'est souvent il
neige la haut même assez
près. C'est presque toujours
la nuit qui apporte ces surprises.
Le matin il fait gris, à midi
ça se relève et le soir il arrive
qu'il fait encore beau soleil.
Chacun dit: "La terre a bon air",
il fait beau temps pour les
semences et c'est en somme
le principal. A côté de ça, on
ne reste pas inactif, le froid
n'a pas encore engourdi. On
arrache les betteraves, on fait
du bois, on vide les étables en
prévision du temps prochain
ou on ne pourra plus sortir
les bestiaux. Pour le moment
on les mène sans les presser
un peu à l'abri quand on
peut car il ne fait bon
demeurer immobile dans le
vent. Mais bergers et bergères,



Peignon

LA VALETTE A SES POILUS

journal bi-mensuel.

Pour nos souscripteurs: gratis
Pour les civils 20^{fr} le n^o

Dimanche 12 Décembre
n^o 10

4 Bureau du journal 11
Rue de l'Endronne

Les bons poilus

A quoi bon déguiser la vérité, en n'en a pas plus de mérite. Néanmoins certains s'obstinent pour vanter les soldats, à dire qu'ils n'ont pas peur, qu'ils voient venir les obus et les balles sans broncher. Et on croit en disant cela faire plaisir aux soldats. Ce n'est pas mon avis. Il est bien naturel qu'on n'ait pas cette attitude presque grotesque, là-haut sur le front. Que nos poilus ne se croient pas inférieurs, parce qu'ils ont peur parfois. La peur est un instinct plus fort que la volonté et on se méprend souvent sur ce qui est le vrai courage. Il ne consiste pas à n'avoir pas peur, puisque celle-ci est quelque chose qu'on ne peut pas commander, mais à marcher malgré elle. Et sûrement les meilleurs poilus sont ceux qui ont peur comme tous, et alors ils sont prudents; la prudence est une qualité

très appréciable, moins bruyante que la fanfaronnade, mais beaucoup plus utile. Ils ont peur c'est vrai; mais cela ne les empêche pas de marcher tout de même.

"Petite saur"

Ça et là

Le petit feu continue...!
Voici la dernière trouvaille:

Général G A Liéni
Denys Cochin
Albert Metin
G O mbes
y U les Meline
Gue S de

M & L vy
Clém E ntel
S embat

D A limien
Pa U L Painlevé
R ibot
D O umengues
René Be S all nard

Amiral L acaze
De Fr E yinet
Ari S lide Boixand

y B ourgeois
gules seph Thienny
Albert ambon
y R omas
S né Viviani
Lin Godart

Ah! nous les aurons les Boches!
Comme cette phrase sonore et
toute vibrante et d'une vigoureuse
assurance fait naître en nous
une confiance seraine et forte!
Acceptons en l'augure! que
le nouveau ministère inspirateur
de ce petit jeu... patriotique soit
vraiment le ministère de la
Victoire.

Du Petit Provençal



Ministère de l'Instruction Publique

Circulaire
du
15 déc. 1880

ÉTAT des services de M^{lle} Peyron (Eulalie Perrette Marquerite)
 ex-institutrice à Colles (Le Villard) département des Basses-alpes
 née le 19 février 1898 à Chorame-Basse département des Basses-alpes
 brevetée le B. Em 1913 - B. Sen 1911 - C. A. Pen 1921, entré en fonctions le 8 novembre 1915 et admis
Diplôme fin études secondaires en 1915.
 à faire valoir ses droits à la retraite à partir du (1)

LIEUX où les fonctions ont été exercées		NATURE des fonctions et emplois	DATE de l'entrée en exercice	DURÉE des services			OBSERVATIONS
Départements	Résidences			Ans	Mois	Jours	
Basses-alpes	Embrunay	Institutrice subsidiaire	du 8-11-15 au 30-11-16	5	23		
	St Paul (Les Glizelles)		du 1-5-16 au 31-5-16	1			
	Jorcalquier	Suppléante	du 2-6-16 au 30-6-16		29		
	La Colle Pelliciel		du 2-10-16 au 23-12-16	2	22		
			du 3-1-17 au 31-3-17	2	28	Indemnité	
	Ornon	infirmière	du 16-11-17 au 30-9-17	5	15		
	Les chéris		du 1-10-17 au 11-11-18	6	14	non	
	St Pelliciel	Suppléante	du 15-11-18 au 15-6-18	2	1		
	Demandola	Infirmière	du 1-10-18 au 8-12-18	2	8	Loumée	
			du 16-12-18 au 31-1-19	1	15		
	Plan de Lys (Chorame-Haut)	Suppléante	du 10-2-19 au 28-2-19		21	a	
	Mayastres		du 1-3-19 au 16-11-19	1	16		
			du 28-11-19 au 26-5-19		29	retenue	
		Infirmière	du 27-5-19 au 30-6-19	1	11		
	Sisteron		du 27-10-19 au 30-11-19	1	11		
	Sisteron (C. P. 8 ^{me})	Suppléante	du 8-12-19 au 24-12-19		17		
	St Auban (Château-Arnoux)		du 13-2-20 au 22-2-20		10		
A reporter...				3	1	16	

LIEUX où les fonctions ont été exercées		NATURE des fonctions et emplois	DATE de l'entrée en exercice	DURÉE des services			OBSERVATIONS
Départements	Résidences			Ans	Mois	Jours	
			Report...	3	1	16	
Hautes alpes	Oraison	Institutrice suppléante	du 23-2-20 au 18-3-20	"	"	26	Indemnités
"	Digne	Institutrice indémarrée en stage 3 ^e année E. N ^o	du 1-10-20 au 30-9-21	1	"	.	non
"	Moane	Institutrice suppléante	du 3-10-21 au 31-10-21	"	"	28	soumis à retenus
"	Digne	" indémarrée	du 9-11-23 au 30-9-23	"	5	22	
"	Jours (Bayasse)	<u>Maîtresse</u>	du 1-10-23 au 31-10-23	"	1	.	Traitement
"	Allos (Le Lillard)	"	du 1-11-23 au 10 décembre 1923	"	1	10	soumis aux retenus légal pour pensions civiles à partir du 1 ^{er} octobre 1923.
Total des services au 10 ^{ème} 1923				4	11	12	
<p>Detachée en qualité de surveillante à l'École d'Institutrices de Digne - Installée le 11^{ème} 1923.</p> <p>Mlle Peyron est pourvue du Certificat d'aptitude pédagogique depuis 1921</p> <p>Digne, le 28 décembre 1923 L'Inspecteur d'Académie, Moutis</p>							
TOTAL des années de services.....							
A DÉDUIRE							
Surnumérariat							
Services avant l'âge de 20 ans							
Interruptions							
SERVICES EFFECTIFS admissibles.....							



04



DES FEMMES ET UN JOURNAL

Réalisation de la plaquette

Texte et conception :
Sylvie Deroche, professeur en charge
du Service éducatif

Recherches :
Sylvie Deroche et Lucie Chaillan,
animatrice du Service éducatif

Conception graphique :
Jean-Marc Delaye, photographe

Relecture :
Jean-Christophe Labadie, directeur

© Conseil départemental
des Alpes-de-Haute-Provence,
Archives départementales
2, rue du Trélus, BP 214
04000 Digne-les-Bains Cedex

archives04@cg04.fr
www.archives04.fr

**ALPES DE HAUTE
PROVENCE**
LE DÉPARTEMENT



Illustrations : Journaux extraits de la collection
privée d'André Peyron